

## VILLE DE CARCASSONNE

N° 25083

### DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### AUTORISATION D'ACQUISITION D'UNE LICENCE DE DÉBIT DE BOISSON TYPE 3 POUR LE CLUB HOUSE DE LA CITÉ DES SPORTS

\*\*\*\*\*

Considérant qu'au 1<sup>er</sup> avril 2025 la ville a fait le choix d'assurer en régie la gestion du Club-House de la Cité des Sports dans lequel est proposé un service de restauration.

Considérant que l'exploitation d'un tel établissement nécessite l'acquisition d'une licence III qui autorise à servir de l'alcool pour la catégorie de boissons correspondantes, dans le cadre d'une activité de restauration.

Considérant que la société LES 4 DE LEUCATE, Société par actions simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NARBONNE est propriétaire d'une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de TROISIEME CATEGORIE (3e), exploitée dans un fonds de commerce situé à CARCASSONNE qu'elle propose de céder à la Ville pour un montant de 7.000,00 euros.

La commune, en tant qu'acquéreur, accepte de prendre en charge les frais et honoraires supportés dans le cadre de cette transaction.

C'est à cette fin que j'ai décidé d'approuver l'acquisition de cette licence III au prix de 7 000€ hors frais de notaire et de signer l'acte notarié qui accompagne cet achat.

Carcassonne, le 19 mai 2025

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250519-24893-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025  
Publication : 02/06/2025